

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE

Pôle bi-départemental Santé Environnement
Pôle Santé Environnement de la Gironde

Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ARES

MONSIEUR LE DIRECTEUR - SUEZ EAU FRANCE

MONSIEUR LE DIRECTEUR - COBAN ATLANTIQUE

MADAME - C.T.M.R SAINT AUGUSTIN

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : COBAN : ARES

Prélèvement	00268654	Commune	ARES
Unité de gestion	0010 COBAN : ARES	Prélevé le :	mercredi 30 avril 2025 à 11h10
Installation	UDI 000374 ARES	par :	LABO LDA33 - AUFAURE
Point de surveillance	S 0000000042 CENTRE	Type visite	D1
Localisation exacte	ECOLE ROUTE DU TEMPLE - CUISINE - LEGUMERIE -		

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Aspect (qualitatif)	Rien à signaler			
Odeur (qualitatif)	Rien à signaler			
Saveur (qualitatif)	Rien à signaler			
Température de l'eau	18,2 °C		25	
Chlore libre	0,29 mg(Cl2)/L			
Chlore total	0,3 mg(Cl2)/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES LDA33, PESSAC 3306

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00271881

Référence laboratoire : MA7/D1/02925/1

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	2 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	3 UFC/mL			
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	0 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Coloration	<2,5 mg(Pt)/L		15	
Turbidité néphélométrique	0,21 NFU		2	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	8,1 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	345 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium d'origine naturelle	<0,01 mg/L		0,5	
FER ET MANGANESE				
Fer total	43 µg/L		200	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL				
Température de mesure du pH	18,9 °C			

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00268654)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Bordeaux, le 21 mai 2025

L'ingénieur d'études sanitaires



SABINE GIRAUD